

Question mise à l'étude par la Société fribourgeoise d'éducation pour 1937

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **65 (1936)**

Heft 11

PDF erstellt am: **17.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

BULLETIN

PÉDAGOGIQUE

Organe de la Société fribourgeoise d'éducation

ET DU MUSÉE PÉDAGOGIQUE

Abonnement pour la Suisse : 6 fr.; par la poste : 30 ct. en plus. — Pour l'étranger : 7 fr. —
Le numéro : 30 ct. — Annonces : 45 ct. la ligne de 12 cm. — Rabais pour les annonces répétées.

Tout ce qui concerne la Rédaction doit être adressé à la Rédaction du *Bulletin pédagogique*, Ecole normale, Hauterive-Posieux, près Fribourg. Les articles à insérer dans le N° du 1^{er} doivent lui parvenir avant le 18 du mois précédent et ceux qui sont destinés au N° du 15, avant le 3 du même mois.

Pour les abonnements ou changements d'adresse et les annonces, écrire à M. Rosset, inspecteur scolaire, Gambach, 11, Fribourg. Compte de chèque II a 153.

Le *Bulletin pédagogique* et le *Faisceau mutualiste* paraissent le 1^{er} et le 15 de chaque mois, à l'exception des mois de juillet, d'août, de septembre et d'octobre, où ils ne paraissent qu'une fois. On fait paraître, chaque année, dans un ordre proportionnel, 15 numéros du *Bulletin* et 5 du *Faisceau*.

SOMMAIRE. *Partie non officielle : Question à l'étude pour 1937. — Géographie et histoire au cours moyen. — Les difficultés de l'orthographe française pour des sujets de langue allemande. — Un manuel de géographie de chez nous. — L'Écolier chanteur et... l'Enchanteur des écoliers. — Cours de langue allemande.*

PARTIE NON OFFICIELLE

Question mise à l'étude par la Société fribourgeoise d'éducation pour 1937

Le chant à l'école et dans les loisirs familiaux

Introduction.

On se plaint aujourd'hui de ce que, trop souvent, la famille n'est plus pour les jeunes gens le milieu naturel où ils cherchent et trouvent, en dehors des heures d'étude ou de travail, la gaité, les distractions, le réconfort.

Le chant semble un moyen apte à agrémenter ces loisirs ; sa culture contribue à consolider et à reconstituer la famille en y apportant la joie. Les récents manuels de M. le chanoine Bovet, le

Kikeriki et *l'Ecolier chanteur*, mettent précisément à la portée de l'école et de la famille un instrument précieux pour développer l'étude et le goût du chant, utile à la fois au point de vue scolaire, familial et social.

Ces considérations ont déterminé le choix de la question à mettre à l'étude pour 1937 : *Le chant à l'école et dans les loisirs familiaux*. Voici, sous la forme d'un plan où l'on puisera librement, selon ses connaissances et ses goûts personnels, quelques suggestions sur les principaux chapitres de cette étude.

I. Le chant, branche scolaire.

1^o But : Pourquoi l'enfant doit-il apprendre à chanter ?

a) Avantages au point de vue de l'éducation physique, intellectuelle, morale, religieuse, patriotique de l'enfant pris individuellement.

b) Influence sur les enfants pris collectivement : discipline ; travail collectif ; récréations, promenades et fêtes scolaires ; détente dans le travail quotidien ; esprit général de la classe.

2^o Moyens : Comment l'école apprend-elle le chant à l'enfant ?

a) Le programme de chant aux 3 degrés de l'école primaire.

b) La méthode : théorie musicale, solfège, chant ; leurs rapports.

c) Le chant, la récitation, la « dramatisation ».

d) Le chant et la gymnastique rythmique.

e) Le chant d'église.

f) Le recrutement des chanteurs ; passage de l'école à la société de chant.

g) La formation du corps enseignant pendant et après les études normales.

II. Le chant dans les loisirs familiaux.

Quand l'enfant doit-il chanter ?

1^o Principales *circonstances* familiales où le chant a sa place : soirées d'hiver ; après-midi des dimanches et fêtes ; baptêmes ; mariages ; fêtes et anniversaires des parents ; bénichons en famille ; visites, etc.

2^o *Préparation* par l'école en vue de ces occasions : chants de circonstance ; monologues, dialogues, dits et chantés ; « dramatisations » ; jeux.

* * *

Délais à observer : Rapports individuels : 31 décembre 1936.

Rapports d'arrondissement : 28 février 1937.

Rapport général : 1^{er} mai 1937.

